

Défense de l'environnement : L'UE en appui au Fadac

Loic Ntoutoume

Le Gabon, le Cameroun, le Congo et la République Centrafricaine viennent d'obtenir de la part de l'Union européenne (UE), un financement de 663 millions de francs pour le renforcement du respect des droits de l'Homme dans la gestion des terres et ressources naturelles.



Les droits des communautés aux forêts et à la terre en Afrique. © brainforest-gabon.org

Le Fonds d'assistance pour les défenseurs de l'environnement en Afrique centrale (Fadac) et son projet excroissance intitulé «*Verdir le respect des droits de l'Homme dans le Bassin du Congo*», d'une durée de vie de trois ans non renouvelable viennent de bénéficier d'un appui financier de l'Union européenne d'une valeur de 663 millions de francs à travers l'Instrument européen pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme (IEDDH). «*Nous lançons ce fonds d'assistance pour les défenseurs de l'environnement en Afrique centrale, car nous savons qu'ils servent d'alerte aussi bien pour les gouvernements que pour nous. Ils sont les donneurs d'alerte pour éviter, en effet, des possibles dérives*», a précisé l'ambassadeur et chef de délégation de l'Union européenne au Cameroun, Françoise Collet.

Ce projet vise, entre autres, à assurer une protection des droits des communautés et des défenseurs des droits de

l'Homme autour des zones d'exploitation des ressources naturelles, renforcer les capacités et la collaboration entre les organisations de droits de l'Homme et celles actives sur les questions d'environnement et d'exploitation des terres et des ressources naturelles. Il s'agira, plus explicitement, de fournir un appui financier ou juridique aux défenseurs poursuivis devant les juridictions ou agissant pour recouvrer leur liberté et/ou obtenir réparation devant les mécanismes nationaux et internationaux, ou encore de l'organisation et l'animation de formations à l'intention des défenseurs des droits de l'homme. *«La défense va s'effectuer essentiellement dans le cadre de procédures judiciaires. L'appui sera donné aux conseils et avocats défenseurs de l'environnement, pour les aider à gérer les procès dans lesquels ils pourraient se trouver impliqués»*, explique Alain Didier Olinga, président du Fadac.

Pour une mise en œuvre harmonieuse de son projet de défense de l'environnement, le Fadac compte collaborer avec des personnes ressources issues des organisations de la société civile, des communautés riveraines des zones d'exploitation des ressources naturelles et des journalistes spécialisés sur les droits de l'Homme, la gestion des ressources naturelles et le développement rural.

Le Fonds d'assistance aux défenseurs de l'environnement en Afrique centrale (Fadac) a été porté sur les fonts baptismaux en octobre 2015 par quatre organisations de différents pays de la sous-région Afrique centrale. Il s'agit notamment du Centre de l'environnement et de développement (Cameroun), Brainforest (Gabon), la maison de l'Enfant et de la femme pygmées (RCA) et de l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (Ocadh).